

AGENDA 5 OCTOBRE 2022

08h30-9h00 Accueil, enregistrement

09h00-09h40 Ouverture

M. Chawki GADDES, Président, Instance nationale de protection des données personnelles de Tunisie

M. Adnene LASSOUED, Président, Instance d'accès à l'information de Tunisie

Mme. Pilar MORALES, Coordinatrice de la Politique de voisinage avec le Sud de la Méditerranée et Cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis

M. Massimiliano MESSI, Chef de Section Gouvernance et Premier secrétaire, Délégation de l'Union européenne en Tunisie

09h40-10h00 Intervention d'introduction

Pr. Yves POULLET, professeur émérite, Université de Namur

10h00-10h30 Pause-café et photo de famille
Point presse

PANEL 1. ACCÈS À L'INFORMATION ET DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES, ALLIÉS OU ENNEMIS ?

L'accès à l'information et à la protection des données sont deux droits constitutionnels en Tunisie. Nécessaires dans une société démocratique, leur application est fondamentale et doit se faire en considération des dispositions légales pour ne pas créer une opposition ni une violation de l'un de ces droits. Les participants à ce panel tenteront de déterminer les liens entre ces deux droits et leurs positions l'un vis-à-vis de l'autre.

10h30-12h30 **M. Joseph A. CANNATACI**, ex-représentant spécial des Nations Unies pour la vie privée

M. Samir BOUAZIZ, représentant pour la Tunisie, Reporters sans frontières

Mme. Onur ANDREOTTI, Cour européenne des droits de l'Homme (en vidéo conférence)

Modération : Mouna MTIBAA

Débats

12h30-14h00 Déjeuner

Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint «Projet d'Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».

PANEL 2. SUPERVISER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LE DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES - DÉFIS, ENJEUX, SOLUTIONS

La supervision de l'accès à l'information et celle de la protection des données personnelles sont primordiales pour permettre le respect conjoint de deux droits apparemment contraires. De ce fait, une coordination est devenue indispensable entre les autorités de protection des données, les autorités de transparence et les organisations intergouvernementales. Leur travail est de déterminer les modalités d'accès à l'information sans enfreindre la protection des données et réciproquement, et de définir les possibilités d'actions des structures publiques qui supervisent la prise de décision.

14h00-16h00 **M. Christian FLÜCKIGER**, préposé à la protection des données et à la transparence du canton de Neuchâtel (en vidéo conférence)

Mme. Awa NDIAYE, Présidente de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal

M. Adnene LASSOUED, Président de l'Instance d'accès à l'information de Tunisie

Modération : Anne Boyer-Donnard

Débats

16h00-16h15 **Pause-café**

PANEL 3. CONCILIER LE DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION ET LE DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES – UN GUIDE PRATIQUE

Concilier le droit d'accès à l'information et le droit à la protection des données n'est pas chose simple. C'est pourquoi un guide a été rédigé pour expliquer comment transmettre l'information sans porter atteinte à la vie privée des individus. Destiné principalement à l'administration publique, il peut également être utile aux personnes exerçant leur droit d'accès. Ce guide a pour objectif précis de servir d'instrument aux agents chargés de l'accessibilité d'un document administratif et cela sur la base de la législation tunisienne. Il facilite la décision et offre une marche à suivre avec les étapes d'un raisonnement permettant de peser les différents éléments d'une prise de décision.

16h15-17h15 **M. Adnene LASSOUED**, Président de l'Instance d'accès à l'information, Tunisie (INAI)

M. Chawki GADDES, Président de l'Instance nationale de protection des données personnelles, Tunisie (INPDP)

Mme. Anne BOYER-DONNARD, responsable de programmes, Conseil de l'Europe

Débats

17h15-17h30 Réflexions conclusives

17h30 Clôture de la conférence

Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint «Projet d'Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».